

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2019 à 20h30

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

	Présent	Absent		Présent	Absent
Sylvie VIRICEL, Maire	Х		Marie COCHARD		Х
Henri SECCO, 1 ^{er} Adjoint	Х		Virginie TOURTE		Х
Patrick GUINET, 2 ^e Adjoint	Х		Aurélie GIRON		Х
Patricia DRAI, 3 ^e Adjoint	Х		Marie-Sophie COQ		Х
Marie-Chantal JOLIVET, 4e Adjoint	Х		Michel PEREZ		Х
Georges BAULMONT, 5 ^e Adjoint	Х		Romain LEBEGUE		Х
Nathalie DESCOURS-JOUTARD, 6e Adjoint	Х		Jean GRAND	Х	
Guylène MATILE-CHANAY, 7e Adjoint		Х	Jean-Pierre GAITET	Х	
Jean-Pierre BOUVARD, 8e Adjoint	Х		Jean-Michel LADOUCE	Х	
Stéphanie COURANT	Х		Fabienne D'ANGELO		Х
Jacques BERTHOU	Х		Laurent TRONCHE	Х	
Josiane BOUVIER	Х		Isabelle CHATARD		Х
Philippe BERTHO	Х		Noémie THOMAS		Х
Guy MONNIN		Х	Béatrice PFAENDER	Х	
Pascal PROTIERE		Х			

Élus absents	Donne pouvoir à
Guylène MATILE-CHANAY	Sylvie VIRICEL
Guy MONNIN	Jacques BERTHOU
Pascal PROTIÈRE	Philippe BERTHO
Marie COCHARD	Nathalie DESCOURS-JOUTARD
Virginie TOURTE	Georges BAULMONT
Aurélie GIRON	Patricia DRAI
Marie-Sophie COQ	Marie-Chantal JOLIVET
Michel PEREZ	Stéphanie COURANT
Romain LEBÈGUE	Henri SECCO
Fabienne D'ANGELO	Jean-Pierre GAITET
Noémie THOMAS	Jean-Michel LADOUCE

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	58,6 %	29	17	28

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Josiane BOUVIER, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2019

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, revient sur la lettre qui lui était destinée et qui a été lue par Sylvie VIRICEL, Maire, lors du précédent Conseil Municipal. Cette lettre a été transmise à la presse et annexée au compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019.

Il demande si la collaboratrice du Maire a agi seule dans la transmission à la presse de cette correspondance, qu'il considère comme privée, puisqu'il semble d'après lui, que « des agents municipaux font des choses sans en référer » au Maire. Il ajoute qu'il n'apprécie pas d'être « sali ».

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'elle a demandé à sa collaboratrice de transmettre ce courrier, puisqu'il vient en réponse à une question de Laurent TRONCHE posée en Conseil Municipal.

Elle ajoute que si quelqu'un avait à se sentir injustement sali c'est bien elle, en raison des attaques répétées et infondées de l'opposition.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande une réponse au sujet de l'augmentation de 25 000 € consacrée au PLU dans le budget.

Sylvie VIRICEL, Maire, lui rappelle de formuler ses questions par écrit s'il souhaite obtenir une réponse.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, cite l'article 40 du Code pénal pour rappeler les règles : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. ».

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'il n'y a ni crime, ni délit et demande que les propos de Laurent TRONCHE à l'attention des agents soient inscrits au compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2019 est approuvé par 25 voix pour, 1 voix contre (Laurent TRONCHE) et 2 abstentions (Jean-Pierre BOUVARD et Jean GRAND absents lors du précédent Conseil Municipal).

Sylvie VIRICEL, Maire, revient sur la liste des décisions du Maire transmise aux conseillers municipaux. Elle indique que cette liste a déjà été améliorée depuis le début du mandat par deux ajouts :

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner (150/an)
- Liste des concessions funéraires (50/an)

Elle présente ensuite les axes d'amélioration de cette liste :

- Dans le cadre des marchés :
 - o Les marchés supérieurs à 90 000 € sont déjà présentés,
 - o Les marchés entre 25 000 € et 90 000 € seront rajoutés à la liste,
 - o Les marchés inférieurs à 25 000 € ne seront pas présentés en raison du trop grand nombre (plus de 300 par mois)
- Dans le cadre du louage de choses, toute location régulière gratuite ou à titre onéreux sera rajoutée à la liste.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, rappelle qu'en contrepartie de la délégation de pouvoirs au Maire, cette dernière est tenue de rendre compte de l'intégralité des décisions prises dans ce cadre.

Sylvie VIRICEL, Maire, réaffirme l'impossibilité de présenter l'intégralité des décisions en raison du trop grand nombre. C'est la raison pour laquelle elle propose une liste raisonnable. Elle rappelle que depuis le début du mandat cette liste a été améliorée, et qu'aujourd'hui encore une proposition d'amélioration est faite.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, prend l'exemple de la création de classes pour indiquer que les conseillers municipaux ne sont pas tenus informés à ce sujet.

Patricia DRAI, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, précise que la création de classe émane de la décision de l'éducation nationale et qu'à chaque rentrée un bilan est fait à ce sujet.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise que cette liste n'est pas soumise au vote de l'Assemblée car il s'agit uniquement d'une proposition.

M DÉCISIONS DU MAIRE

Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application des dispositions de l'Article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs au Maire. En vertu des dispositions de l'Article L 2122-23 de ce même code, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Henri SECCO, 1^{er} adjoint au Maire, présente ces décisions dont la liste est annexée au présent compte rendu : accord d'indemnisation de la part de l'assureur suite à l'incendie du hangar, 1 506 Grande rue.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, demande quel est le devenir de ce hangar.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que ce hangar va d'abord être débarrassé avant de décider de son devenir.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20190222-001 : Délégation de pouvoirs au Maire

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 avril 2014 accordant au Maire, en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, diverses délégations de pouvoirs.

Elle précise que l'alinéa R n'aurait pas dû être inscrit dans cette liste en 2014. Ainsi, afin de mettre à jour cette délibération, elle propose d'adopter une version corrigée annulant et remplaçant celle du 18 avril 2014.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande que soient débattus à nouveau les pouvoirs délégués du Maire. Sylvie VIRICEL, Maire, indique que ce n'est pas l'objet de la délibération et invite Laurent TRONCHE à ne pas tomber dans des excès préjudiciables au bon fonctionnement de la Mairie

A 27 voix pour et une voix contre (Laurent TRONCHE), l'Assemblée approuve la version corrigée qui annule et remplace la délibération du 18 avril 2014.



FINANCES

DL-20190222-002 : Tenue du débat relatif au Rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019

Georges BAULMONT, adjoint au Maire chargé des finances, indique à l'Assemblée que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il présente à l'Assemblée le rapport sur les orientations budgétaires de 2019.

Il rappelle le contexte :

- o Point de vue global : un essoufflement du redémarrage de l'économie surtout en zone euro
- o Un contexte national marqué par une économie atone

- o Une loi de finance pour 2019 dans la continuité de la loi de programmation
 - Stabilité des dotations
 - o Poursuite des exonérations de Taxe d'Habitation
 - o Annonce d'une réforme de la fiscalité
 - Encadrement des collectivités territoriales

Il rappelle que l'ensemble des décrets d'application de la loi de finances 2019 n'est pas encore paru.

Il indique ensuite que malgré la diminution de l'autofinancement, des mesures ont été prises afin de reporter l'effet ciseaux à 2021-2022.

Il présente la masse salariale de la ville, qui est 8 % inférieure celle de la strate dans laquelle la Commune s'inscrit et qui suit l'évolution de la population.

Georges BAULMONT, adjoint au Maire chargé des finances, explique que la capacité d'investissement de la Commune est maintenue par 2 leviers :

- Un fond de roulement généré par les exercices précédents,
- Un niveau d'emprunt rendu possible par un autofinancement supérieur à 7 %.

Il présente enfin les principaux projets prévus pour l'année 2019 :

- Immobilier des ateliers municipaux : 1.000.000 €
- Rue du Bourg : 700.000 €
- Percée verte jonction centre : 250.000 €
- Aménagements école Jean de la Fontaine : 250.000 €
- Cimetière Saint-Martin : 220.000 €
- Travaux suite à l'étude de déplacement : 200.000 €
- ADAP 2019 : 180.000 €
- Réfection de l'accueil de l'hôtel de ville : 160.000 €
- Percée verte du Mas Rillier : 150.000 €
- Plan d'informatisation des écoles phase 2 : 120.000 €

Il conclut en rappelant que la Commune est dans une situation financière contrainte de plus en plus encadrée par les dispositifs fixés par l'Etat. Toutefois, la dynamique des recettes du budget communal reste inférieure à celle de ses dépenses.

Sylvie VIRICEL, Maire, intervient en préambule de l'ouverture du débat sur les orientations budgétaires dans un discours annexé au présent compte rendu.

Elle indique que le débat sur les orientations budgétaires est l'occasion d'échanger sur le sens des décisions financières proposées, de dégager et d'expliquer les tendances structurantes de la composition du budget communal.

Elle profite de ce moment pour remercier son adjoint aux finances, Georges BAULMONT mais aussi Jean-Jacques NEUVEUT, Directeur Financier, et Sébastien FOUCHA, Directeur Général des Services, ainsi que le service comptabilité, pour leur travail et leur investissement afin de fournir aux élus un rapport à la fois étayé et accessible permettant la tenue d'un débat éclairé.

Elle rappelle ensuite le contexte global, national et international :

- Le constat d'un essoufflement de la dynamique de la zone euro
- Le contexte de crise sociale avec l'apparition du mouvement des gilets jaunes, issu des revendications autour de l'augmentation du prix de l'essence et de la diminution du pouvoir d'achat des ménages.
- La loi de finances qui présente une stabilité des dotations, à un niveau bas et la poursuite des exonérations de taxe d'habitation.

Dans ce contexte, la Commune a la volonté de structurer un budget responsable, permettant de construire la ville de demain et de continuer à embellir et dynamiser la ville d'aujourd'hui, tout en maintenant des finances saines et en ménageant le pouvoir d'achat de nos administrés.

C'est la raison pour laquelle, la Commune n'augmentera toujours pas cette année le taux d'imposition en conservant des taux d'impôts locaux très favorables : 10,02% pour la taxe d'habitation, 12,15% pour le foncier bâti et 43,55 % pour le foncier non bâti.

Concernant le budget de fonctionnement, Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que de gros efforts ont été faits depuis le début du mandat pour optimiser les dépenses. La Commune reste soucieuse de dépenser au plus juste tout en cherchant à préserver un bon niveau de service public. Ainsi, la masse salariale, à présent maitrisée et pilotée, représente environ 5 millions d'euros, elle augmente crescendo et de manière très corrélée avec l'augmentation de la population. Elle précise que la masse salariale reste à un niveau inférieur à la moyenne constatée dans les communes de même strate et que la grande majorité est consacrée aux services au public, c'est-à-dire aux agents de terrain.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que la Commune a franchi le pas de la mutualisation avec la CCMP avec le service instruction des droits du sol. Les services municipaux travaillent également davantage avec la CCMP sur des sujets transversaux. Elle rappelle toutefois que la mutualisation n'est pas synonyme d'économie immédiate et doit correspondre à un besoin partagé.

D'autre part, elle rajoute que la Commune est engagée aux côtés de ceux qui créent du lien social. Ainsi, le budget alloué aux associations, à la culture et à l'animation de la ville en général est demeuré constant malgré les contraintes financières. De même, le budget de l'action sociale et donc du CCAS n'a pas été érodé.

La commune de Miribel supporte de nombreuses charges liées à sa position de ville centre. C'est une ville attractive, qui connait une démographie grandissante demandant en contrepartie une amplitude de services plus importante. Elle précise que la Commune s'efforce de répondre à ces attentes. Toutefois, elle ne pourra pas continuer à payer pour tout et pour tous : par exemple, lorsque le département supprime les éducateurs de prévention spécialisée, la commune n'aura pas les moyens de reprendre ces postes qui ne relèvent pas de ses compétences.

Concernant les investissements prévus, Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que la municipalité reste fidèle à la programmation pluriannuelle d'investissement établie dès le début du mandat, pour faire de Miribel une ville attractive, accueillante et moderne en axant l'action 2019 principalement sur :

- Les écoles : extension de l'école Jean de la Fontaine et 2^{ème} phase du plan numérique
- Les commerces :
 - o Fin de l'opération « Ilot Saint Romain » en centre-ville
 - o Fin des travaux prévus pour pouvoir accueillir un bar-tabac-presse dans l'ancienne école des Echets.

La ville a délibérément choisi d'investir pour soutenir le commerce de proximité.

- Les déplacements :
 - o Travaux de requalification de la rue du Bourg,
 - o Travaux d'aménagements dans le cadre du plan de déplacements,
 - o Poursuite de la percée verte du centre puis du Mas Rillier.

C'est une vision de la ville à long terme que la municipalité défend, avec le courage de bouger les lignes pour avancer vers une ville plus ouverte aux piétons, une ville qui s'inscrit pleinement dans un projet de territoire, en intégrant le Plan de Déplacement des Établissements Scolaires.

- La santé : projet de maison de santé de la ZAC centre-ville qui a été relancée et qui fait l'objet d'un budget annexe.
 - La logique recherchée n'est pas celle du profit mais celle d'une gestion responsable avec la volonté de faciliter l'émergence des services de santé pour la population.
- L'environnement : phase 2 des travaux prévus au cimetière Saint-Martin suite à l'enherbement des allées secondaires, afin de mieux gérer la politique Zéro Pesticide qui est appliquée de manière stricte y compris dans les cimetières.
- L'amélioration du service public :
 - o Travaux de réfection de l'accueil de l'hôtel de ville afin de recevoir les administrés dans de meilleures conditions,
 - 1 million d'euros prévus pour de nouveaux ateliers techniques municipaux sur le site de Philips, qui permettront aux agents de terrain de bénéficier d'un environnement de travail à la hauteur des exigences souhaitées pour l'entretien de la commune.
 - Le futur rapprochement des services communaux avec ceux de la CCMP prendra tout son sens pour envisager des coopérations nouvelles.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que budget prévoit le recours à l'emprunt, solution envisagée dès le début du mandat afin d'équilibrer la Programmation Pluriannuelle d'Investissements. Jusqu'à présent la Commune n'a pas eu besoin de l'actionner. Il reste donc une carte possible qui en fonction des réalisations devra ou pas être utilisée.

En conclusion, Sylvie VIRICEL, Maire, évoque le monde « VUCA », c'est-à-dire le monde Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu dans lequel nous évoluons. Elle rappelle que, dans ce contexte qui nécessite une capacité permanente d'adaptation, la commune reste un pilier sur lequel on peut compter, avec une gestion rigoureuse et ambitieuse pour encore mieux servir les Miribelans.

Puis, elle invite l'Assemblée à ouvrir le débat d'orientation budgétaire.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, répond au Maire au sujet de la suppression par le Département de la subvention pour les éducateurs de prévention spécialisée de la Commune. Il indique que la politique du gouvernement du Président Hollande est la cause de la sortie de Miribel de la politique de la ville. Il rajoute que le département payait 75 % du salaire des éducateurs sans avoir de droit de regard sur leurs actions.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que la prévention spécialisée ne dépend pas de la politique de la ville mais de la protection de l'enfance. D'autre part, il n'y a pas eu de comité de pilotage Département-Ville-ADSEA depuis plusieurs années. Elle le regrette car cela aurait permis d'échanger sur les actions des éducateurs et d'éviter de prendre une décision aussi radicale sans autre argument que l'argument financier.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, s'interroge sur l'utilisation de la notion de strates comme référence et sur le mode de calcul qui, selon lui, peut-être erroné.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'aucun calcul n'est fait puisqu'il s'agit de références nationales. Elle précise qu'il est intéressant d'avoir un repère et que cette information mérite d'être communiquée.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, fait le parallèle entre l'augmentation de la masse salariale et le taux de réalisation des travaux. Pour lui, un taux de réalisation des travaux à 50% est faible. Il prend l'exemple du Département ou de la Région pour lesquels, sans augmentation du nombre d'agents, le taux de réalisation des travaux est de 80 %.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique qu'il est difficile de comparer la Commune avec la Région ou le Département. La Commune est réellement maître d'œuvre, alors que le Département et surtout la Région accompagne de nombreux travaux via des subventions

En revanche, si on compare la Commune avec la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, la comparaison a du sens et nous sommes sur des taux de réalisation de travaux comparables.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que si la Commune était moins ambitieuse, elle atteindrait facilement les 80 % de taux de réalisation des travaux.

Stéphanie COURANT, conseillère municipale déléguée aux modes doux, rajoute qu'il est difficile de comparer les travaux réalisés par le Département avec ceux réalisés par la Commune en raison de la différence de contexte. En effet, les travaux réalisés par la Commune sont réalisés dans un contexte beaucoup plus contraint répondant à des problématiques urbaines, ce qui n'est pas le cas du Département.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que le département a rempli ses objectifs de kilomètres de route à regoudronner et a également fait face à des imprévus notamment à des éboulements en 2018.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, demande que lui soit transmis un organigramme. Il revient sur l'augmentation de 25 % de la masse salariale depuis 2014 et la qualifie de préoccupante. Il précise que la masse salariale est la seule liberté de la Commune pour maintenir un autofinancement. Il indique qu'avant 2014, la Commune engageait plus de travaux.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que sous le précédent mandat de Jacques BERTHOU, la Chambre régional des comptes indiquait dans son rapport : « un taux de réalisation relativement faible sur l'ensemble de la période puisqu'il oscille entre 42 et 61% à l'exception de l'année 2013 (70%) ».

D'autre part les paramètres déjà présentés ayant conduit à l'évolution de la masse salariale sont :

- En 2014 : évolution des effectifs du service scolaire en raison du changement de rythme scolaire,
- Choix de conserver une grande partie des effectifs avec le retour à 4 jours pour un maintien des activités périscolaires,
- Accompagnement de l'ouverture de classes en raison de l'augmentation de la population : nécessité de former des ATSEM,
- Evolution des charges patronales fixées par l'Etat

Elle ajoute que la Commune se situe aujourd'hui dans la continuité des taux réalisés avant 2014.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, met en garde le Maire sur l'inscription au budget du projet Philips qui selon lui ne verra pas le jour en 2019. Il y a souvent un décalage entre l'intention et la réalisation. Le but n'est pas d'alourdir le budget.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce. Concernant le projet Philips, il devrait s'agir uniquement d'un aménagement des locaux. Dans ce cas-là, la Commune et la CCMP sont prêtes. D'autre part, la conservation de cette somme au budget doit être perçue comme un signe fort envoyé aux services techniques qui ont besoin de travailler dans des locaux adaptés.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que cette somme était déjà inscrite au budget 2018 et demande s'il s'agit d'un simple report d'écriture.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond par l'affirmative.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande si tous les projets présentés et notamment celui concernant le cimetière Saint-Martin sont inscrits en investissement.

Georges BAULMONT, adjoint au Maire chargé des finances, confirme que tous ces projets sont bien inscrits en dépense d'investissement au chapitre 23 du budget, ce qui permet une certaine flexibilité dans l'exécution des travaux.

Sylvie VIRICEL, Maire, ajoute que l'inscription au chapitre 23 permet d'être réactif notamment sur des problématiques telles que celle du cimetière Saint-Martin où il a fallu rapidement enherber les allées secondaires en réponse à l'attente des élus et des habitants.

Le traitement en dur des allées principale permettra de limiter le temps de travail des agents qui pourra être affecté à d'autres tâches, notamment aux autres cimetières. C'est un projet global qui améliorera l'esthétique du cimetière.

Georges BAULMONT, adjoint au Maire chargé des finances, explique qu'il s'agit aussi d'améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande quel est l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) sur ce sujet.

Jean-Pierre BOUVARD, adjoint au Maire chargé du Patrimoine, lui répond qu'il n'y a pas lieu pour l'ABF de donner son avis.

Patrick GUINET, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, précise que dans le cadre de l'ancien règlement, l'ABF n'a pas à donner son avis pour les espaces verts. Toutefois, dans le cadre du nouveau règlement, l'ABF aura à donner son avis concernant l'aménagement paysager de la Commune.

Sylvie VIRICEL, Maire, demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur les grandes orientations budgétaires : écoles, santé, commerce, environnement et déplacement...

Jean GRAND, conseiller municipal, déplore l'augmentation de la masse salariale.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, aurait souhaité qu'il soit alloué un plus gros budget à la réfection des voieries en mauvais état.

Sylvie VIRICEL, Maire, lui indique que le schéma directeur d'assainissement qui vient d'être réalisé va permettre de mettre en phase les travaux de voirie avec ceux d'assainissement. Il en est de même pour le plan de déplacement. Le but est de prioriser et de planifier intelligemment les voiries à réfectionner.

À l'unanimité, l'Assemblée prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2019.



URBANISME

DL-20190222-003 : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - Périmètre général

Patrick GUINET, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée les délibérations :

- En date du 29 septembre 2017, ayant pour objet l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable,
- En date du 19 octobre 2018, ayant pour objet l'approbation du périmètre général du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable.

Il indique à l'Assemblée que selon les nouvelles dispositions de la loi, toute modification du périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable est soumise à un passage en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

L'Etat n'étant pas en capacité d'assurer correctement ces dispositions, les Communes ayant un patrimoine remarquable élevé sont prioritaires pour le passage en Commission Nationale, retardant le passage de la Commune de Miribel.

Ce retard est préjudiciable pour la Commune. En effet, il est important de mener parallèlement la révision du PLU afin de permettre plus de cohérence entre les projets et la réalisation d'une enquête publique commune.

C'est la raison pour laquelle il est proposé à l'Assemblée :

- D'annuler la délibération DL-20181019-009 approuvant le périmètre général du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable.
- D'approuver le retour à l'ancien périmètre général de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager, devenue Site Patrimonial Remarquable.
- D'approuver la modification du Règlement et des secteurs internes de l'ancien périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, devenue Site Patrimonial Remarquable.

Cette solution permettrait pour la Commune de soumettre le projet uniquement en Commission Régionale d'ici juin. D'une part, la Commission technique et le comité de pilotage travaillent sur ce sujet. D'autre part, la création d'une commission consultative locale est en cours. Elle sera composée obligatoirement du Maire en qualité de Président de la Commission, d'un représentant du Préfet, d'un représentant de la DRAC et de l'architecte des bâtiments de France. Elle sera également composée de 3 collèges de 15 personnes (collège des élus, collège des associations, collège des personnes compétentes).

Patrick GUINET, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, explique que le nouveau périmètre issu de la délibération du 19 octobre 2018 implique :

- La diminution du périmètre de la côtière,
- Le rajout de la zone des quais du Rhône,
- Le rajout d'éléments de liaison.

Il précise qu'avec le retour à l'ancien périmètre :

- Certaines zones du périmètre de la côtière pourront quand même être supprimées grâce à un règlement qui allègera les contraintes,
- La perte de la zone des quais du Rhône n'est pas problématique puisque les éléments à préserver ont été identifiés,
- Des éléments de liaison seront créés dans le cadre de la révision du PLU.

À l'unanimité, l'Assemblée annule la délibération DL-20181019-009 approuvant le périmètre général du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable, approuve le retour à l'ancien périmètre général de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager, devenue Site Patrimonial Remarquable et approuve la modification du Règlement et des secteurs internes de l'ancien périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, devenue Site Patrimonial Remarquable.



DL-20190222-04: Présentation du rapport d'activité 2017 du SYMALIM

Sylvie VIRICEL, Maire, annonce le report de la question au Conseil Municipal du 26 avril 2019.

La séance est levée à 21h49.



ANNEXE 1

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉCISIONS DU MAIRE

Séance du 22 février 2019

Date de convocation et d'affichage : 15 février 2019

Liste des décisions du maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (cf. Délibération du conseil municipal du 18 avril 2014) présentées au Conseil Municipal

SERVICE D'ORIGINE	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	MONTANT
POPULATION	12/02/2019	Accord de SMACL assurance pour l'indemnisation de la Commune concernant le sinistre du 04 avril 2018 : incendie d'un hangar situé 1 506 Grande rue	31 489 €



ANNEXE 2

Discours du Maire d'ouverture du débat d'orientations budgétaires 2019

La loi NOTRe a instauré la tenue d'un débat annuel autour d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants. Cela nous permet au-delà des chiffres, que nous verrons en détail au moment du budget, d'échanger sur le sens des décisions financières proposées, de dégager et d'expliquer les tendances structurantes de la composition de notre budget.

Je veux remercier mon adjoint aux finances, Georges BAULMONT, mais aussi Jean-Jacques NEUVEUT, Directeur Financier, et Sébastien FOUCHA, Directeur Général des Services, et le service comptabilité, pour leur travail et leur investissement afin de fournir aux élus un rapport à la fois étayé et accessible permettant la tenue d'un débat éclairé. Je vous en remercie.

Les orientations budgétaires prises par la Commune sont bien entendues tributaires d'un contexte global, national et international. Sur le climat international, tous les analystes s'accordent sur le constat d'un essoufflement de la dynamique de la zone euro et sur des prévisions assez pessimistes.

Sur le plan national, la loi de finances 2019 a été adoptée dans un contexte de crise sociale, avec l'apparition du mouvement des gilets jaunes, né initialement des revendications autour de l'augmentation du prix de l'essence et de la diminution du pouvoir d'achat des ménages.

Cette loi de finances présente une stabilité des dotations, à un niveau bas donc, je le rappelle, mais aussi la poursuite des exonérations de taxe d'habitation. Elle annonce également une réforme de la fiscalité sans en préciser les contours ce qui reste pour nous une source d'incertitude.

C'est dans ce contexte que nous structurons un budget que nous voulons responsable, qui nous permette de construire la ville de demain et de continuer à embellir et dynamiser la ville d'aujourd'hui, tout en maintenant des finances saines et en ménageant le pouvoir d'achat de nos administrés.

C'est pourquoi nous n'augmenterons toujours pas cette année le taux d'imposition. Nous conserverons donc des taux d'impôts locaux très favorables : 10,02% pour la taxe d'habitation, là où la moyenne des communes de notre strate (5000 à 10 000 habitants) est à 14,71%. En ce qui concerne le foncier bâti nous sommes à 12,15% là où la moyenne de la strate est à 20,99%. Et enfin en ce qui concerne le foncier non bâti, nous sommes à 43,55 % là où la moyenne de la strate est à 58,52%.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, de gros efforts ont été faits depuis le début du mandat pour optimiser les dépenses. Aujourd'hui nous restons soucieux de dépenser au plus juste tout en cherchant à préserver un bon niveau de service public. La masse salariale représente environ 5 millions d'euros car oui, ne l'oublions pas le service public ce sont avant tout des agents. Cette masse salariale augmente crescendo et comme vous l'avez vu, de manière très corrélée avec l'augmentation de la population. Cette masse salariale est à présent maitrisée et pilotée. Elle reste à un niveau inférieur à la moyenne constatée dans les communes de même strate. La grande majorité de cette masse salariale est d'ailleurs consacrée aux

services au public, c'est-à-dire aux agents de terrain. Ce sont des ATSEM dans les classes, des animateurs de temps périscolaires, du personnel auprès des tout petits dans les crèches, ce sont des agents du service urbanisme, des agents d'entretien dans nos rues, etc. Les fonctions dites support, c'est-à-dire les services de gestion, sont plutôt sous dotées. Un travail important de restructuration de l'organigramme a été mené, chacun a désormais une fiche de poste et un encadrement clair, pour mieux savoir qui fait quoi et optimiser les compétences.

Bien sûr, l'air du temps est à la mutualisation. Nous avons franchi un premier pas avec le service Instruction des Droits du Sol, géré à la CCMP pour l'ensemble des communes et nous nous apprêtons à transférer les compétences eau et assainissement dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), ce qui fera l'objet d'une prochaine réunion. Il faut sans nul doute continuer dans ce sens tout en ayant conscience que les mutualisations ne sont pas toujours immédiatement synonyme d'économie, elles sont intéressantes dès lors qu'elles correspondent réellement à un besoin partagé et une plus-value du service public.

Déjà, les services municipaux et de la CCMP prennent l'habitude de travailler davantage ensemble. Les services municipaux de Miribel ont d'ailleurs été précurseurs en proposant des temps de travail communs sur des sujets transversaux avec les techniciens de la CCMP et des autres communes.

Toujours concernant notre budget de fonctionnement, et contrairement à de nombreuses collectivités, le budget alloué aux associations, à la culture et à l'animation de la ville en général est demeuré constant malgré les contraintes qui pèsent sur nos finances. C'est un engagement fort de la municipalité aux côtés de ceux qui créent le lien social.

Il en est de même pour le budget de l'action sociale que nous avons maintenu. Le budget du CCAS n'a pas été érodé, nous continuons de porter des aides facultatives, le portage de repas ou les aides au maintien dans le logement en adhérant au Fonds de Solidarité Logement. La subvention apportée au CESAM, accompagnée d'une convention d'objectifs et de moyens révèlent également notre volonté de mener une politique sociale active.

La Commune de Miribel supporte donc de nombreuses charges liées à sa position de ville centre. Miribel est une locomotive pour le territoire. Nous sommes une ville attractive, qui connait une démographie grandissante où l'on attend aussi en contrepartie une amplitude de services plus importante.

Comme vous le constatez, nous nous efforçons de répondre à ces attentes mais l'exercice a des limites. Nous ne pourrons pas continuer à payer pour tout et pour tous : en l'occurrence lorsque le département, par exemple, supprime les éducateurs de prévention spécialisée, sujet que nous avons déjà évoqué dans cette assemblée, la Commune n'aura pas les moyens de reprendre ces postes qui ne relèvent pas de ses compétences, et comme je l'ai déjà exprimé, je le regrette amèrement.

Pour ce qui sont des investissements prévus, nous restons fidèles à la programmation pluriannuelle d'investissement, établie dès le début du mandat, pour faire de Miribel une ville attractive, accueillante et moderne en axant notre action 2019 principalement sur :

- Les écoles : avec, cette année, l'extension de l'école Jean de la Fontaine mais aussi la 2^{ème} phase du plan numérique dans les écoles.
- Les commerces : avec la fin de l'opération « Ilot Saint Romain » en centre-ville mais aussi des travaux prévus pour pouvoir accueillir un bar-tabac-presse dans l'ancienne école des Echets. Certes, le commerce est avant tout une affaire privée, régie par la loi

du marché mais la ville a délibérément choisi d'investir pour soutenir le commerce de proximité.

- Les déplacements : avec des travaux de requalification de la rue du Bourg, des travaux d'aménagements dans le cadre du plan de déplacements mais aussi la poursuite de la percée verte du centre puis celle du Mas Rillier. Là encore, c'est une vision de la ville à long terme que nous défendons, avec le courage de bouger les lignes pour avancer vers une ville plus ouverte aux piétons, une ville qui s'inscrit pleinement dans un projet de territoire, en intégrant le PDES (Plan de Déplacement des Établissements Scolaires)
- La santé : avec le projet de maison de santé de la ZAC centre-ville que nous avons relancée et qui fait l'objet d'un budget annexe. Pour ce projet, comme pour la vente du terrain de la maison de santé République, la logique recherchée, je le réaffirme, n'est pas celle du profit mais d'une gestion responsable. Nous ne sommes pas des promoteurs, nous sommes le service public, nous recherchons avant tout à faciliter l'émergence des services de santé pour la population.
- L'environnement : avec la phase 2 des travaux prévus au cimetière Saint-Martin suite à l'enherbement des allées secondaires, tout cela afin de mieux gérer la politique Zéro Pesticide que nous avons décidé d'appliquer de manière stricte y compris dans nos cimetières.
- Et enfin l'amélioration du service public : avec les travaux de réfection de l'accueil de l'hôtel de ville afin de recevoir les administrés dans de meilleures conditions mais aussi 1 million d'euros prévus pour de nouveaux ateliers techniques municipaux sur le site de Philips, qui permettront aux agents de terrain de bénéficier d'un environnement de travail à la hauteur des exigences que nous souhaitons pour l'entretien de la commune. Ce futur rapprochement des services communaux avec ceux de la CCMP prendra tout son sens pour envisager des coopérations nouvelles.

Sans surprise, le budget prévoit le recours à l'emprunt. C'est un emprunt que nous avons envisagé dès le début du mandat afin d'équilibrer la Programmation Pluriannuelle d'Investissements, mais que nous n'avons jusqu'à présent pas eu besoin d'actionner. Il reste donc une carte possible qui en fonction des réalisations devra ou pas être utilisée.

Pour conclure, je dirais que certes, nous évoluons dans un monde, que les nouvelles politiques managériales aiment à appeler un monde « VUCA », c'est-à-dire un monde Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu. Dans ce contexte qui nécessite une capacité permanente d'adaptation, la Commune reste un pilier sur lequel on peut compter, avec une gestion rigoureuse et ambitieuse pour encore mieux servir les miribelans.

Forts de cette présentation de la ligne de conduite proposée et du rapport étayé qui vous a été fourni, je vous invite à ouvrir le débat d'orientation budgétaire.